

INFORMATION AUX

N° 629
Octobre
Novembre
Décembre
2018

Prochaine "Journée de l'OIEau" 2019
Dispositifs agréés en Assainissement Non Collectif (ANC) :
enjeux de l'exploitation et modalités de contrôle
Inscrivez-vous : www.oieau.org/cnfme

› La synthèse de l'OIEau :

La place de la valorisation agricole dans le devenir des boues des stations d'épuration en France et dans quelques pays européens

› RIOB :

- Les événements sur l'eau et le climat à la COP24
- 16^{ème} Conférence Européenne "EURO-RIOB 2018"

› Actualités Internationales :

- Les Pyrénées : un territoire très impacté par le changement climatique
- Plus de 15 pays veulent adhérer à la Convention sur l'Eau

› Actualités Européennes :

- Eau potable : des projets pour améliorer la qualité de l'eau du robinet et réduire les déchets plastiques
- La restauration des plaines inondables améliorerait l'état des eaux, des écosystèmes et la protection du climat en Europe

› Actualités Françaises :

- Assises de l'eau : 17 mesures pour relancer l'investissement dans les réseaux d'eau et d'assainissement
- Premier rapport d'activité pour l'AFB

› Nouvelles des Agences de l'Eau :

- Les Agences de l'Eau vont investir 3 milliards d'Euros pour l'adaptation au changement climatique

› OIEau :

- L'OIEau élu Gouverneur au Conseil Mondial de l'Eau

**Les Catalogues de Formation
OIEau - CNFME - 2019**

"Métiers de l'Eau"

"Déchet & Economie Circulaire"

Inscrivez-vous : www.oieau.org/cnfme

› Librairie :

- Hydrodiplomatie et nexus : Eau - Energie - Alimentation
- Elus, collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD
- Guide méthodologique des émissions de gaz à effet de serre des services de l'eau et de l'assainissement



Office
International
de l'Eau



LA PLACE DE LA VALORISATION AGRICOLE DANS LE DEVENIR DES BOUES DES STATIONS D'ÉPURATION EN FRANCE ET DANS QUELQUES PAYS EUROPÉENS



L'Union Européenne produit environ 10 millions de tonnes de Matière Sèche de boues (MS) à travers l'épuration collective des eaux usées domestiques. Le plus gros producteur est l'Allemagne, avec environ 2,7 millions de tonnes de MS (34 kg MS/hab./an), contre respectivement 900.000 tonnes de MS (15kg MS/hab./an) et 700.000 tonnes de MS (16 kg MS/hab./an) pour la France et l'Espagne. Les disparités entre pays peuvent s'expliquer par les différences entre taux de raccordement au réseau collectif (la France compte par exemple entre 20 % et 30 % de raccordements individuels) et par le taux d'épuration. Historiquement, l'Allemagne a un fort taux de raccordement au réseau collectif ce qui explique les chiffres élevés.

Après avoir été traitées, les boues sont valorisées ou éliminées via trois filières principales : épandage agricole (boues traitées et filière compost), qui représente en France 73 % des volumes produits (dont 28 % de compost), incinération (18 %), admission dans les installations de stockage de déchets ménagers et assimilés (9 %). Citons également la filière dite de revégétalisation, qui permet de réhabiliter des sols endommagés (pistes de ski, friches industrielles, aménagements routiers, lutte contre la désertification), commune dans des pays comme la Suède et la Finlande (respectivement 20 % et 30 % des boues en t/MS/an écoulées).

Le but de l'épandage des boues en agriculture est de conjuguer à la fois leur intérêt agronomique (apport d'azote et de phosphore) et les capacités épuratrices des sols. Chaulées, les boues sont également utilisées pour relever le pH des sols acides.

Un double statut

Pour limiter les risques sanitaires (contamination) et environnementaux (pollution des sols, de l'eau), l'utilisation des boues fait l'objet d'un encadrement réglementaire qui s'articule autour de deux notions : celle de déchet et celle de produit.

Le cadre légal européen est défini par la Directive-Cadre sur les Déchets (91/156/CEE). Concernant l'utilisation des boues en agriculture, c'est la Directive du 12 juin 1986 (86/278/CEE) qui fixe des valeurs limites en ETM (Eléments Traces Métalliques : cadmium, cuivre, mercure, ...).

En France, le cadre général est fixé par la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, qui vise notamment à protéger la ressource en eau. Le statut juridique de déchet (défini dans la Loi du 15 juillet 1975) conféré aux boues est précisé dans le décret 97-1133 du 8 décembre 1997.

L'épandage agricole ne peut être mis en place que s'il présente un intérêt agronomique (circulaire du 28 avril 1998) et selon des prescriptions fixées par l'arrêté du 8 janvier 1998.

La logique produit, plus difficile à mettre en œuvre, offre une seconde voie réglementaire pour le recyclage. Un produit doit respecter des critères particuliers d'efficacité et d'innocuité.

En France, les boues de STEP peuvent devenir des produits dans trois cas : lorsqu'elles sont homologuées en tant que matière fertilisante ou qu'elles bénéficient d'une autorisation provisoire de vente, statuts délivrés, sur dossier, par le Ministère de l'Agriculture pour une période donnée, ou sont conformes à une norme. La norme NFU 44-095 relative aux composts contenant des matières d'intérêt agronomique issues du traitement des eaux usées permet de définir un débouché aux boues en tant que produit normé.

En France, il y a très peu de recours à ces dispositifs, hors filière compost. En revanche certains pays, comme le Royaume-Uni, les utilisent pour responsabiliser les différents acteurs de la filière. En effet, dans la logique "produit", aucun acteur ne peut s'extraire de sa responsabilité : le consommateur peut se retourner contre l'agriculteur, qui peut se retourner contre le producteur de boues.

Des outils d'incitation pour orienter les filières

Les Etats utilisent divers outils pour orienter leurs filières de valorisation. Ainsi, certains pays prennent des mesures fiscales : au Danemark et en Suède, les autres formes d'élimination des boues ont été taxées afin d'orienter les acteurs vers la valorisation agricole.

D'autres pays utilisent l'outil réglementaire : aux Pays-Bas, les valeurs limites acceptées en éléments polluants contenus dans les boues aptes à l'épandage ont été considérablement relevées, sans accompagner les acteurs, qui se sont alors tournés vers d'autres filières : le compostage (24 % des boues produites), qui permet de produire un produit normé, hygiénique et exportable, l'incinération (24 %) et la mise en décharge (48 %).

En revanche, il est intéressant de noter que le Danemark a tenté de concilier à la fois normes sanitaires ambitieuses et un taux d'épandage élevé (autour de 70 %) : une forte intégration du contrôle sur toute la filière d'assainissement pour l'obtention d'un produit sûr, a donné confiance aux acteurs de la filière. L'augmentation de la demande de qualité a néanmoins entraîné une légère réduction de l'utilisation des boues d'épuration comme engrais organique sur les terres agricoles, au profit de l'incinération.

Ces extraits proviennent d'une synthèse de Sylvain LAURENT, étudiant d'AgroParisTech Montpellier : "Analyse des politiques publiques françaises de valorisation agricole des boues des stations d'épuration collectives en vue d'une adaptation au Maroc".

Le texte intégral peut être commandé à l'adresse : eadoc@oieau.fr.

La liste complète des Synthèses disponibles est consultable sur le site :

www.oieau.fr/eadoc/publications/syntheses-techniques

COP24



COP24 - KATOWICE 2018
UNITED NATIONS CLIMATE CHANGE CONFERENCE

LES ÉVÉNEMENTS SUR L'EAU ET LE CLIMAT DU RIOB 3 - 14 DÉCEMBRE 2018 - KATOWICE - POLOGNE



Événement consacré à "l'adaptation dans le secteur de l'eau" du 8 décembre

1 Les mesures visant à enrayer le réchauffement climatique sont généralement considérées comme l'un des défis civilisationnels les plus importants et une condition préalable à la mise en œuvre des principes et des objectifs du développement durable. L'une des tâches les plus importantes de la conférence annuelle des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP24) organisée du 3 au 14 décembre 2018 à Katowice (Pologne) a été d'élaborer et d'adopter un ensemble de décisions assurant la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Paris, conformément aux décisions adoptées à Paris (COP21) et à Marrakech (Conférence des parties à l'Accord de Paris - CMA1.1). En outre, la CdP24 a inclus le Dialogue de facilitation destiné à soutenir la mise en œuvre des engagements nationaux.

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), en propre et en tant que Secrétariat des Alliances Mondiales pour l'Eau et le Climat (AMEC), a organisé et participé à 9 événements et une douzaine de réunions bilatérales traitant des défis et solutions relatifs :

- à l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers, à la sécurité hydrique,
- à l'accès à la finance climat pour des projets d'adaptation dans le secteur de l'eau,
- au renforcement des capacités et diffusion des connaissances,
- au dialogue entre acteurs de différents secteurs,
- à la recherche et à l'innovation pour lutter contre le changement climatique en Afrique (AfriAlliance),
- à la nécessité d'une meilleure gouvernance pour un développement réussi de l'économie bleue,
- à l'intérêt de la préservation des écosystèmes et des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation.

2 Par ailleurs, lors d'un événement parallèle sur le Pavillon Français, Mme Brune Poirson, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre français de la Transition écologique et solidaire, a annoncé que la prochaine édition du "One Planet Summit" se tiendrait à Nairobi (Kenya) le jeudi 14 mars 2019.

Elle abordera la question de l'adaptation et se concentrera sur l'Afrique. M. Eric Tardieu, Secrétaire Général du RIOB, a confirmé qu'il y apporterait une contribution en présentant les progrès réalisés dans l'initiative "100 projets eau et climat pour l'Afrique".

3 Le 8 décembre, à l'occasion de la Journée "Etat et Gouvernement membre", les Alliances Mondiales pour l'Eau et le Climat (AMEC), en collaboration avec les Gouvernements du Sénégal, de la France et du Royaume du Maroc, ont organisé un événement consacré à "L'adaptation dans le secteur de l'eau : assurer la sécurité hydrique dans un contexte de changement climatique".

Alors que 90 % des impacts associés au changement climatique affectent nos sociétés à travers le cycle de l'eau selon le 5^{ème} rapport d'évaluation du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), sécheresses, inondations, désertification constituent une menace pour la sécurité hydrique et, au-delà, pour la sécurité énergétique et alimentaire de nos sociétés. Cet événement avait pour objectif de valoriser la francophonie comme une opportunité d'échanges entre bassins des fleuves du monde entier pour identifier et d'appliquer des solutions d'adaptation au changement climatique. Il a présenté les actions d'adaptation au changement climatique mises en œuvre dans les bassins du monde entier.

Tous les documents et photos ici !

UN MANUEL AFRIALLIANCE SUR LA COLLECTE DE DONNÉES



Manuel sur la collecte de données

Comment mieux développer les projets de collecte de données, s'assurer de la bonne qualité des données collectées et obtenir les meilleurs résultats ?

Le manuel AfriAlliance propose cinq étapes : préparer - concevoir - saisir - comprendre et partager - agir. Il décrit comment concevoir ce type de projets; comment mettre en œuvre le processus de collecte; comment combiner la collecte avec d'autres sources de données; comment analyser les données pour obtenir des informations et prendre des décisions éclairées; et comment rendre les données librement disponibles.

Il décrit comment concevoir ce type de projets; comment mettre en œuvre le processus de collecte; comment combiner la collecte avec d'autres sources de données; comment analyser les données pour obtenir des informations et prendre des décisions éclairées; et comment rendre les données librement disponibles.

Ce document est téléchargeable sur le site d'AfriAlliance

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

Secrétariat Technique Permanent - OIEau

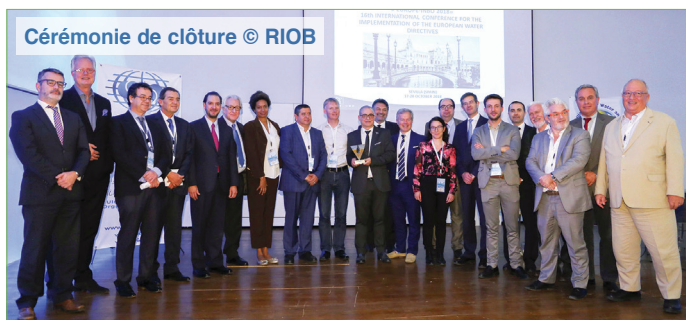
21, rue de Madrid - 75008 Paris

Tél. : 01 44 90 88 60

riob@riob.org - www.riob.org



16^{ÈME} CONFÉRENCE EUROPÉENNE "EURO-RIOB 2018"



Les travaux de cette Conférence qui s'est tenue à Séville en Espagne, du 17 au 20 octobre 2018, se sont articulés autour d'un atelier sur les espèces exotiques envahissantes et de 4 tables rondes abordant des sujets d'actualité telles que la prévention de la sécheresse, l'intérêt des solutions fondées sur la nature, la coopération internationale et la révision de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE).

Les échanges au sein de groupes de travail ont permis de souligner l'importance de la recherche de synergies entre la mise en œuvre des Plans de Gestion de Bassin et les politiques sur les espèces exotiques envahissantes.

La prévention des sécheresses passe par l'adaptation de la gestion des ressources en eau, à l'échelle des bassins, à travers une planification de mesures à court, moyen et long terme, dans le cadre de l'application de la DCE et de la Directive Inondation. Le "Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation aux effets du changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifère" et la publication du RIOB sur "L'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers" fournissent de précieuses recommandations pour conduire l'adaptation dans les bassins.

Il y a également intérêt à combiner les infrastructures hydrauliques classiques, dites "grises", avec des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) pour faire face aux défis du changement climatique dans un contexte de pénurie. Ces SFN permettent d'en améliorer la résilience, d'optimiser la performance et d'en réduire les coûts.

La restauration des zones humides, des étangs, des marais, la préservation et la gestion des zones d'expansion de crues, les actions favorisant l'infiltration des eaux de pluie, réduisant le ruissellement, sont autant d'exemples qui montrent la pertinence des SFN.

Les participants à la Conférence "EURO-RIOB" préconisent de développer des bases de données et des outils communs, de mobiliser des fonds européens pour des projets de coopération transfrontalière, de favoriser la participation et l'éducation des jeunes, de développer les accords sur les aquifères transfrontaliers.

Pour le réexamen de la DCE, les participants à la Conférence EURO-RIOB considèrent qu'il convient de passer de "concepts vertueux et théoriques" de la DCE à une approche concrète fondée sur la situation réelle des territoires.

La 16^{ème} Conférence s'est clôturée par un chaleureux hommage à M. Jean-François Donzier, Secrétaire Général du RIOB depuis 24 ans, pour son engagement constant et efficace, pour son dynamisme et son enthousiasme au service du réseau. Les membres lui ont conféré le titre de Secrétaire Général Honoraire du Réseau.

Tous les documents et photos ici !

UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LE RIOB



C'est M. Eric Tardieu, Directeur Général de l'OIEau, qui succède à M. Jean-François Donzier au poste de Secrétaire Général du RIOB.

Ce changement est l'occasion de rappeler quelques-uns des rôles du Secrétariat Général :

- Il est chargé de la préparation des dossiers des Assemblées Générales et des Bureaux de Liaison.
- L'Assemblée Générale oriente les activités du Réseau et assure sa promotion auprès des Autorités. Elle tient une réunion ordinaire tous les trois ans et peut tenir des réunions extraordinaires.

- Le Bureau de Liaison tient 1 à 2 réunions par période de 12 mois, entre deux Assemblées Générales. Il prépare la prochaine réunion de l'Assemblée Générale et exécute les délibérations de l'Assemblée Générale précédente. Il coordonne les projets communs et adopte ses recommandations par consensus entre ses Membres présents.
- Le Secrétariat Général assure aussi la rédaction des comptes rendus sous l'autorité du Président, de l'édition périodique de La Lettre du Réseau, de l'actualisation du site Internet www.riob.org, de l'animation du Réseau et du suivi des projets communs, en liaison étroite, le cas échéant, avec les Cellules opérationnelles correspondantes.

M. Tardieu a remercié M. Donzier pour son indéfectible engagement au service du Réseau, et a fait part de sa volonté de maintenir et de développer les actions menées par le RIOB pour une gestion rationnelle et équilibrée des ressources en eau dans le Monde.

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

**Secrétariat Technique Permanent - OIEau
21, rue de Madrid - 75008 Paris
Tél. : 01 44 90 88 60
riob@riob.org - www.riob.org**



LES PYRÉNÉES : UN TERRITOIRE TRÈS IMPACTÉ PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC) a présenté à Saragosse début novembre un rapport intitulé "Le changement climatique dans les Pyrénées : impacts, vulnérabilités et adaptation". L'OPCC y expose 10 défis environnementaux qui concernent non seulement les Pyrénées, mais également tous les massifs montagneux :

- 1 Faire face aux phénomènes climatiques extrêmes ;
- 2 Augmenter la sécurité face aux risques naturels ;
- 3 Affronter la pénurie d'eau et les sécheresses ;
- 4 Garantir la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- 5 Maintenir l'attrait touristique des Pyrénées ;
- 6 Faire face aux changements au niveau de la productivité et de la qualité des cultures et saisir les opportunités émergentes ;
- 7 Prévoir des changements irréversibles du paysage ;
- 8 Envisager l'éventuelle perte de biodiversité et les modifications des écosystèmes ;

- 9 S'adapter aux déséquilibres entre l'offre et la demande énergétique ;
- 10 Faire face à une propagation de maladies et de parasites.

Près de 100 scientifiques et experts de référence, originaires de France, d'Andorre et d'Espagne, ont collaboré à sa rédaction ainsi qu'aux différents processus de révision.

Cet état des lieux permet d'orienter plus efficacement les politiques d'adaptation au changement climatique, de profiter des opportunités émergentes et de maximiser les synergies positives avec les autres politiques sectorielles.

[Télécharger le communiqué](#)
[Télécharger le rapport](#)

OBSERVATOIRE PYRÉNÉEN DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Avenida Nuestra Señora de la Victoria, 8
22700 Jaca - Huesca - Espagne
Tél. : +34 974 36 31 00
www.opcc-ctp.org



PLUS DE 15 PAYS VEULENT ADHÉRER À LA CONVENTION SUR L'EAU DE L'UNECE

Du 10 au 12 octobre 2018, près de 600 participants issus de 88 pays, organismes de bassin, organisations internationales et ONG se sont rassemblés à Astana, au Kazakhstan, pour la huitième Réunion des Parties (RPD8) à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'Eau de l'UNECE) afin d'examiner les progrès accomplis en termes de coopération dans le domaine des eaux transfrontières à travers le monde.

En 2018, la Convention sur l'eau a accueilli ses deux premières Parties hors de la région paneuropéenne, le Tchad et le Sénégal, et plus de 15 pays ont exprimé leur aspiration à devenir Parties à la Convention.

La RPD8 a dressé un état des lieux des progrès accomplis au cours des trois dernières années et le nouveau [programme de travail pour 2019-2021](#) a été adopté. La question du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières a été examinée lors d'un atelier de haut niveau organisé le 9 octobre et au cours duquel le besoin urgent de créer des conditions favorables aux investissements au sein des bassins partagés a été souligné, notamment à travers des arrangements de coopération institutionnels et juridiques solides et adaptés.

La réunion a également lancé trois nouvelles publications : un [guide de mise en œuvre pour faire face aux catastrophes liées à l'eau et pour la coopération transfrontière](#), élaboré avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, une [méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes actualisée](#), ainsi qu'une [brochure sur l'identification, l'évaluation et la communication des avantages de la coopération](#).



8ème session de la RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR L'EAU

Un certain nombre d'autres décisions et documents ont également été adoptés, notamment la [nouvelle stratégie de mise en œuvre de la Convention](#), où une importance cruciale est accordée au renforcement et au développement de partenariats, tels que le RIOB et les organisations de bassin.

[Pour en savoir plus sur la RPD8](#)

COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE - CEE-ONU
Palais des Nations - CH-1211 Genève 10 - Suisse
Tél.: +41 (0) 22 917 44 44
www.unece.org



ASSISES DE L'EAU : 17 MESURES POUR RELANCER L'INVESTISSEMENT DANS LES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT



La première séquence des Assises de l'eau consacrée aux services d'eau et d'assainissement a permis d'engager une large concertation avec les élus locaux à travers une consultation en ligne des maires, mais aussi des échanges sur le terrain au sein des Comités de Bassin. En parallèle, un diagnostic détaillé a été établi à partir des données renseignées par les collectivités dans le Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA) en 2016. Il révèle notamment qu'un litre sur cinq se perd dans les réseaux d'eau, avec de forts contrastes selon les services d'eau et d'assainissement.

Dans ce contexte, les 17 mesures présentées fin août ont vocation à mobiliser les acteurs publics (Agences de l'Eau, collectivités locales, Caisse des dépôts et consi-

gnation) et les acteurs privés (entreprises du secteur de l'eau, banques) afin de relancer l'investissement dans les territoires pour réduire les fuites d'eau et améliorer la gestion des réseaux, tout en assurant une distribution d'eau de qualité en France.

Fort des conclusions de cette 1^{ère} séquence, le Gouvernement a lancé le 9 novembre le 2^{ème} volet des Assises de l'eau autour de la question "Changement climatique et ressource en eau : comment les territoires et l'ensemble des acteurs vont-ils s'adapter ?". Ce second temps de réflexion se déroulera jusqu'en mars 2019. Le Gouvernement prévoit d'organiser des ateliers sur les territoires, de réunir des groupes de travail et deux autres comités de pilotage. Ces derniers travailleront sur trois axes : économiiser, protéger et partager la ressource en eau.

Voir le communiqué et les 17 mesures

DES "AQUA PRÊTS" POUR FINANCER LES PROJETS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Dès janvier 2019, les collectivités locales pourront bénéficier de la nouvelle offre "Aqua Prêt" de la Banque des Territoires. Elle prévoit 2 Md€ de prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts pour financer des projets d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale. Cette offre doit faciliter la relance de l'investissement et favoriser l'accélération de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement en France.

Cette offre sera conditionnée à de bonnes pratiques de gestion patrimoniale, génératrices d'économies pour les collectivités locales. Elle financera des projets sur du long terme et pourra s'adapter à leur mode de structuration (maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée) et aux infrastructures réalisées.

Par ailleurs, une coordination entre les Agences de l'Eau et la Banque des Territoires est prévue pour proposer aux collectivités des solutions financières combinant prêt de long terme et subventions. Des conventions de partenariat sont d'ores et déjà en cours de signature entre les directions régionales de la Banque des Territoires et les Agences de l'Eau concernées.

Pour en savoir plus

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Grande Arche - Tour Pascal A et B - 92055 La Défense cedex
Tél : 01 40 81 21 22 - www.ecologie.gouv.fr



L'EAU, ENJEU DE SOCIÉTÉ, DÉCLARÉE GRANDE CAUSE DU SUD-OUEST FRANÇAIS

Le Grand Sud-Ouest, représentant plus de 20 % du territoire national, sera le plus impacté par le dérèglement climatique. L'eau deviendra un facteur limitant aussi bien pour les populations que pour le développement économique et aura des conséquences dramatiques sur les milieux aquatiques, les zones humides et la biodiversité.

Consciente de cet enjeu majeur, l'Etat, le Comité de Bassin, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie s'engagent à soutenir une stratégie pour la gestion de l'eau dans le Grand Sud-Ouest axée sur cinq priorités :

- 1 Accompagner un plan d'économies d'eau dans ses différents usages ;
- 2 Développer les mesures fondées sur la nature comme la restauration de zones humides, la végétalisation des villes ou la plantation de haies ;
- 3 Lutter activement contre l'artificialisation et l'érosion des sols ;

- 4 Optimiser les ressources existantes et mobiliser de nouvelles ressources pour sécuriser les différents usages, notamment en périodes d'étiages ;
- 5 Soutenir l'émergence de nouvelles filières en s'appuyant sur les acquis de la recherche et des bonnes pratiques.

Ces priorités ne sont pas exclusives, mais constituent des mesures qui ont un effet de levier important pour apporter une réponse au déficit en eau du bassin actuel et futur.

Voir le communiqué



RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Hôtel de Région - 14, Rue François de Sourdis
33 077 Bordeaux cedex
Tél. : 05 57 57 80 00 - www.nouvelle-aquitaine.fr

44,2 % DES EAUX DE SURFACE EN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Prévu par la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), le "rapportage à la Commission Européenne" présente un ensemble de données cohérentes et structurées sur les efforts de surveillance, l'état des masses d'eau, les pressions et impacts sur les milieux, les mesures et objectifs d'atteinte du bon état (et les dérogations).

Une analyse des données rapportées par la France à la fin du cycle de gestion 2010-2015 montrent que :

Pour les eaux de surface :

44,2 % des masses d'eau sont au moins en bon état écologique et 62,9 % sont en bon état chimique ; 53,8 % font l'objet d'une dérogation pour l'atteinte du bon état écologique, et 15,5% pour l'atteinte du bon état chimique. Près de 42 % sont affectées par des pressions hydromorpholo-

giques, 38 % par des pollutions diffuses, 30% par des pollutions ponctuelles et 17 % par des prélèvements d'eau excessifs dans les milieux.

Pour les eaux souterraines :

89,8 % des masses d'eau souterraine sont en bon état quantitatif et 69,1 % en bon état chimique. Les pesticides sont les paramètres les plus déclassants.

9,5 % des masses d'eau souterraine font l'objet d'une dérogation pour l'atteinte du bon état quantitatif et 30,7 % pour l'atteinte du bon état chimique. Parmi les 645 masses d'eau souterraine, 31 % sont affectées par des pollutions diffuses, 17,5 % par des prélèvements d'eau excessifs et 8,2 % par des pollutions ponctuelles.

Le "rapportage à la Commission Européenne"

PREMIER RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'AFB



Malgré l'émergence d'une prise de conscience citoyenne et la multiplication des actions sur le terrain, le déclin de la biodiversité se poursuit au niveau mondial. Pour faire face à ce défi, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) a vu le jour au 1^{er} janvier 2017 avec l'objectif de créer la dynamique collective nécessaire pour reconquérir et préserver la biodiversité. Les actions de l'AFB en

favor de la connaissance, la protection ou encore la sensibilisation de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, s'organisent autour de services centraux et de très nombreuses implantations territoriales. Au total, ce sont près de 1.300 agents qui sont répartis sur l'ensemble du territoire français en métropole et en outre-mer.

Une des missions de l'AFB est d'appuyer les politiques publiques pour la reconquête de la biodiversité, notamment celles de l'eau. Exercés dans les limites de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et de la Directive-Cadre sur l'Eau, et menées dans un cadre multi-partenarial, les activités de surveillance des milieux aquatiques et d'évaluation de la qualité de l'eau éclairent les programmes de mesures conduits par l'ensemble des acteurs de l'eau.

L'AFB a ainsi continué à assurer le développement et le déploiement de méthodes scientifiques, d'outils et de systèmes d'information destinés à collecter, traiter et diffuser les données sur l'eau, tout en capitalisant sur l'expertise acquise sur la continuité écologique et les populations piscicoles. Cette activité a notamment concerné la préservation de l'anguille européenne, le renforcement de l'information sur la continuité écologique, et l'alimentation l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement

L'AFB assure aussi l'animation et la coordination technique de trois systèmes d'information fédérateurs : le Système d'Information sur l'Eau (SIE), le Système d'Information sur le Milieu Marin (SIMM) et le Système d'Information sur la Biodiversité (SIB).

Voir le rapport d'activités

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

"Le Nadar" - 5, square Félix Nadar - 94300 Vincennes
Tél. : 01 45 14 36 00
www.afbiodiversite.fr

COUR DES COMPTES : RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER L'ANC

Chargés du contrôle de cinq millions d'installations individuelles de traitement des eaux, soit 20 % de la population française, les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) rencontrent des difficultés dans l'exécution de leurs missions, difficultés accrues par des organisations et des pratiques disparates.

A la suite d'une enquête menée avec les trois Chambres Régionales des Comptes (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire), la Cour des Comptes considère qu'il faut améliorer le fonctionnement de ces services, accompagner davantage leur évolution et mieux mesurer leurs résultats. Elle formule six recommandations en ce sens :

- 1 Elaborer et tenir à jour, au niveau départemental, un document recensant et cartographiant les différents actes et zonages applicables localement ;
- 2 Définir un cadre méthodologique national pour la définition par les Agences de l'Eau des zones à enjeu environnemental ;

- 3 Autoriser pour les SPANC, selon leur importance, des dérogations aux règles régissant l'exploitation des SPIC (Service Public Industriel et Commercial) ;
- 4 Mettre fin à la faculté d'exercer des missions facultatives d'entretien et de travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'ANC ;
- 5 Supprimer la faculté pour les Maires de s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) exerçant la compétence ANC ;
- 6 Mettre en place des indicateurs territorialisés et établir une cartographie nationale de l'évolution de la pression polluante de l'ANC.

Voir le rapport d'enquête

COUR DES COMPTES

13, rue Cambon - 75100 Paris Cedex 01
Tél. : + 33 1 42 98 95 00 - www.ccomptes.fr



AGENCES DE L'EAU

LES AGENCES DE L'EAU VONT INVESTIR 3 MILLIARDS D'EUROS POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Dans le cadre des Assises de l'Eau, les Agences de l'Eau et leurs Comités de Bassin ont rassemblé le 15 novembre à Lyon plus de 800 acteurs de l'eau afin d'échanger sur les solutions pour s'adapter au changement climatique.

Face au constat d'une vulnérabilité généralisée des territoires, en proie aux sécheresses et aux inondations, l'heure est aujourd'hui à la mobilisation et au partage des "bonnes pratiques".

Les Agences de l'Eau vont favoriser le passage à l'action grâce à leur 11^{ème} Programme d'Intervention 2019-2024, elles prévoient d'investir 3 milliards d'Euros dans des actions d'adaptation au changement climatique.

Débit d'étiage réduit de 50 % d'ici 2070-2100 pour les grands fleuves français et jusqu'à moins 30 % pour les nappes, plus grande concentration des polluants dans les milieux aquatiques, grande variabilité des précipitations, températures atmosphériques en augmentation de 2 à 5 degrés, augmentation de 10 % à 30 % de l'évapotranspiration pour les sols agricoles, montée des eaux pouvant atteindre jusqu'à 1 m sur les côtes françaises : le climat change en France et cela impacte déjà l'eau, la biodiversité et les usages de l'eau.

Il est encore temps d'agir. Les solutions pour s'adapter sont déjà bien identifiées dans les plans de bassin d'adaptation au changement climatique adoptés par les 7 Comités de Bassin métropolitains. Ces documents identifient les phénomènes auxquels il faut se préparer, offrent un cadre et des actions concrètes pour agir.

Le passage à l'action a déjà commencé mais il doit s'accroître. Entre 2013 et 2017, ce sont ainsi 25.800 km de cours d'eau qui ont été restaurés avec l'aide des Agences de l'Eau : c'est l'équivalent de 25 fois la longueur de la Loire. Et 94.500 hectares de zones humides ont été préservés ou restaurés, soit 9 fois la superficie de Paris.

Les Agences de l'Eau accompagnent techniquement et financièrement des opérations en faveur du partage de l'eau, de la gestion équilibrée de la ressource, en priorité par des économies d'eau. Elles soutiennent également la préservation de la ressource en eau, ainsi que la restauration des milieux aquatiques et humides et les actions en faveur de leur préservation.

L'essentiel des actions d'adaptation préconisées dans le domaine de l'eau peut prétendre à une subvention des Agences de l'Eau. Leurs programmes d'intervention sont des leviers financiers pour stimuler la dynamique : au titre de leur 11^{ème} Programme (2019-2024), les Agences de l'Eau investiront près de 500 M€ par an pour des opérations contribuant à l'adaptation au changement climatique. Ce qui en fait un des principaux financeurs dans ce domaine.

Une charte d'engagement pour dynamiser l'action

Les Agences de l'Eau et les Comités de Bassin invitent tous les acteurs de l'eau - collectivités, entreprises, agriculteurs, associations - à signer une charte d'engagement à préserver les ressources en eau, aller vers des usages sobres et protéger la biodiversité.

Pour en savoir plus sur le colloque et les chartes

CONSULTATION PUBLIQUE - QUELS DÉFIS À RELEVER POUR L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION ?



Depuis le 2 novembre 2018 jusqu'au 2 mai 2019, les Français sont invités à donner leur avis sur les enjeux et les défis à relever pour préparer la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau et la stratégie de gestion des risques d'inondation des grands bassins hydrographiques.

L'avis du public est attendu sur les enjeux et les pistes d'action pour garantir la qualité de l'eau, partager la ressource dans un contexte de changement climatique, sécuriser l'eau potable, réduire les pollutions, préserver la santé et la biodiversité des milieux aquatiques, prévenir le risque d'inondation, ... Concernant les inondations, la consultation porte également sur une mise à jour des politiques et événements majeurs d'inondation et la mise à jour de la liste des territoires à risques importants d'inondation.

L'Etat et les Comités de Bassin, "parlements locaux de l'eau" réunissant tous les usagers de l'eau, associent ainsi en amont des décisions les citoyens et les acteurs.

Ils sont consultés lors d'étapes clés de l'élaboration des stratégies de bassin pour l'eau et la gestion des risques d'inondations.

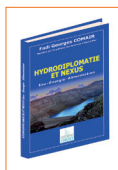
Les avis collectés permettront aux Comités de Bassin et à l'Etat de finaliser notamment les enjeux de chaque bassin hydrographique. Les stratégies se traduiront ensuite par des plans de gestion élaborés à l'échelle des bassins hydrographiques pour la période 2022-2027. Ils fixent des objectifs et définissent des mesures pour les atteindre. Pour la gestion des eaux, cet outil s'appelle le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et pour la gestion des inondations, c'est le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

Le site de consultation est accessible à l'adresse suivante :

consultationdupublic-sdage-pgri.eaufrance.fr

www.lesagencesdeleau.fr

HYDRODIPLOMATIE ET NEXUS : EAU - ÉNERGIE - ALIMENTATION



Le changement climatique, l'essor démographique et l'urbanisation galopante font de la raréfaction de l'eau dans certaines régions du monde l'un des défis majeurs de notre temps.

Garantir à tous un approvisionnement en eau à un coût financier et environnemental soutenable est par ailleurs intimement lié aux questions de sécurité énergétique et alimentaire (approche intégrée prônée par la FAO sous le vocable de "nexus eau-énergie-alimentation"). L'hydrodiplomatie est un outil essentiel non seulement pour construire des coopérations visant à optimiser l'exploitation des ressources en eau, mais aussi pour permettre un déve-

loppement économique respectueux de l'environnement qui assure la survie des générations actuelles et futures.

Cet ouvrage de Fadi Georges Comair offre une présentation détaillée des fondements juridiques du concept d'hydrodiplomatie et des bénéfices environnementaux, économiques et politiques qu'elle apporte son utilisation au niveau international. Il donne aussi des illustrations de sa mise en œuvre au travers d'études de cas dans diverses parties du monde.

ÉDITIONS JOHANET

60, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris
Tél. : 01 44 84 78 78
www.editions-johanet.net



GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



Le guide actualisé est très opérationnel. Il décrit les calculs et les nouveaux facteurs d'émission spécifiques aux métiers de l'Eau et de l'Assainissement à utiliser pour l'évaluation de chaque poste émetteur.

Ce guide s'inscrit en premier lieu dans la lutte contre le changement climatique et l'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) pour limiter l'augmentation des températures sur le globe. Il a pour vocation de définir des lignes directrices à utiliser pour l'évaluation des émissions de GES des systèmes d'eau et d'assainissement collectifs, qui impliquent en particulier des réactions chimiques complexes qu'il convient d'expliquer. Il est ainsi à disposition de l'ensemble des acteurs de la filière Eau et Assainissement pour leur démarche d'évaluation et d'atténuation des émissions de GES.

Ces lignes directrices devront s'appliquer à toute évaluation qui serait réalisée pour de tels systèmes. Elles permettent également de clarifier et faciliter la réalisation du reporting réglementaire des émissions de gaz à effet de serre et des bilans carbone. Il s'agit donc de donner des éléments de compréhension et de lecture des différents

bilans/évaluations pour mieux pouvoir les interpréter et éventuellement les comparer.

Ce guide est principalement destiné aux opérateurs publics, privés ou mixtes du secteur de l'Eau et de l'Assainissement (codes NAF 36 et 37, ainsi que 42.21) dans le but de les aider à mettre en place en interne ces méthodes et outils, afin de répondre à leurs obligations réglementaires, valoriser leurs démarches de progrès et les solutions techniques répondant aux enjeux environnementaux.

Il s'adresse également aux maîtres d'ouvrage et autorités organisatrices, aux assistants à maîtrise d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre. En tant que prescripteurs, ils définissent les objectifs environnementaux à atteindre dans le cadre des infrastructures nouvelles ou rénovées et il est important que l'ensemble des acteurs s'appuient sur les mêmes méthodes et outils.

[Télécharger le document](#)



ASTEE

51 rue Salvador Allende - 92027 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 20 17 60
www.astee.org

ÉLUS, COLLECTIVITÉS : DÉCOUVREZ VOTRE RÔLE POUR L'ATTEINTE DES CIBLES EAU ET ASSAINISSEMENT DES ODD



A un moment où de nombreux élus locaux des collectivités territoriales françaises souhaitent renforcer leur politique de transition écologique et de développement durable, le Partenariat Français pour l'Eau et l'Astee publie un guide qui vise à sensibiliser les élus locaux au cadre de référence international constitué par l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Ces ODD constituent un cadre incontournable pour renforcer les politiques locales, donner une nouvelle impulsion aux outils utilisés de longue date par les collectivités, fixer des objectifs chiffrés et datés, mettre en place des mécanismes de suivi et faciliter les échanges entre collectivités et acteurs français et internationaux.

Ce guide est accompagné d'un encart valorisant des démarches exemplaires mises en place par certaines collectivités dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de la protection des ressources en eau et de la biodiversité aquatique. Afin d'éclairer concrètement sur les actions dans le domaine de l'eau qui contribuent à l'atteinte de ces ODD, des interviews ont été menées sur un panel de collectivités couvrant des géographies et des enjeux territoriaux divers, ainsi que des niveaux de maturité de réflexion différents sur les Objectifs de Développement Durable.

[Télécharger le document](#)



PARTENARIAT FRANÇAIS POUR L'EAU

51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre cedex
www.partenariat-francais-eau.fr



GUADELOUPE : Des formations pour les agents de l'Office de l'Eau et les Elus



L'Office de l'Eau de la Guadeloupe est un Etablissement Public qui garantit la préservation de la ressource en eau et la satisfaction des besoins des usagers.

Pour la réalisation de son Programme Pluriannuel d'Intervention 2019-2024 présenté le 1^{er} octobre 2018, le besoin de formation, de sensibilisation et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage du bassin est apparu essentiel.

Considérant que l'OIEau dispose d'une expertise qui couvre l'ensemble du cycle de l'eau, l'Office de l'Eau de la Guadeloupe a confié à l'OIEau pour la période 2018 - 2021 l'organisation de sessions de formation qui devront permettre le perfectionnement ou la professionnalisation de ses agents, en signant une convention de partenariat le 21 novembre 2018.

Des animations et des séminaires d'information seront également mis en place pour les usagers et les élus.

www.eauguadeloupe.com

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges cedex
Tél. : 05 55 11 47 70
stages@oieau.fr - www.oieau.org



NOS PARTENAIRES

-  **Le Ministère de la Transition écologique et solidaire**
(Direction de l'Eau et de la Biodiversité)
(Direction des Affaires Européennes et Internationales)
-  **Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**
-  **Le Ministère des Solidarités et de la Santé**
(Direction Générale de la Santé)
-  **Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**
(Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats)
-  **L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)**
-  **Les 6 Agences de l'Eau**
-  **Le Réseau International des Organismes de Bassin**
-  **Le Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau**
-  **Le Réseau International des Centres de Formation aux Métiers de l'Eau**
-  **Les Alliances Mondiales pour l'Eau et le Climat (AMEC)**

INGÉNIERIE ÉCOLOGIQUE : Des fiches "Projet" Europe et International

L'ingénierie écologique apparaît comme une solution pour répondre aux enjeux actuels de protection, de gestion et de restauration de l'environnement.

Dans ce contexte, l'Office International de l'Eau a recherché et identifié des projets ayant mis en œuvre les principes d'ingénierie écologique, puis a élaboré une dizaine de fiches techniques sur des projets en Europe et à l'international.

Chaque fiche détaille leurs objectifs, ainsi que leurs principaux aspects techniques et financiers. Elles décrivent également le déroulement du projet, les résultats obtenus et proposent des pistes d'amélioration pour des projets similaires.

Ces fiches permettront d'enrichir les acteurs français et internationaux en retours d'expérience sur l'ingénierie écologique.

- Accéder au document "[" Mise en valeur d'expériences de génie écologique " \[FR\]](#)
- Accéder au document "[" Showcasing ecological engineering case studies " \[EN\]](#)



EnergyWater : Pour une plus grande efficacité énergétique des entreprises européennes

Financé par l'Union Européenne dans le cadre du Programme H2020, le projet EnergyWater vise une plus grande efficacité énergétique des process liés à l'eau dans les entreprises européennes grâce à deux outils :

- L'outil en ligne EMSA - Energy Management Self-Assessment - (outil d'auto-évaluation du management énergétique), qui permet aux entreprises de réaliser un autodiagnostic de leurs process liés à l'eau pour obtenir un classement par rapport à leur secteur d'activité et des recommandations d'amélioration ;
- Le réseau des Energy Angels, composé d'experts en énergie capables d'appuyer les entreprises dans leur utilisation de l'EMSA et dans la mise en place des solutions identifiées.

Pour former les futurs Energy Angels, l'OIEau a élaboré un MOOC (Massive Open Online Course ou FLOT- Formation en Ligne Ouverte à Tous). Entièrement gratuit et délivré en anglais, ce cours a été ouvert en octobre jusqu'en février 2019. Il dure 4 semaines, et demande de 1 à 3 heures de travail selon le niveau d'expertise des participants. A la fin de la 4^{ème} semaine, les participants passent un test pour obtenir la certification, valable 24 mois.

En savoir plus sur Energy Water

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges cedex
Tél. : 05 55 11 47 47
documentation@oieau.fr - www.oieau.org





CONSEIL MONDIAL DE L'EAU L'OIEAU élu Gouverneur



Plus de 250 Membres venus de 35 pays se sont réunis pour la 8^{ème} Assemblée Générale du Conseil Mondial de l'Eau (CME) à Marseille le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2018. Le CME regroupe des organisations mobilisées pour la cause de l'eau impliquant des agences des Nations Unies, la Banque Mondiale, des Gouvernements, des ONG, des entreprises publiques et privées et des universités. La principale mission du Conseil consiste en l'apport de réponses concrètes aux problèmes de l'eau dans le monde.

L'Assemblée a élu le nouveau Conseil des Gouverneurs qui servira un mandat de trois ans. L'OIEau était candidat au titre de collègue 5 (associations professionnelles et établissements académiques) et a été élu Gouverneur en présentant un duo gouverneur/suppléant respectueux de la parité et de la diversité géographique, résolu à ouvrir les horizons : M. Eric Tardieu, Directeur Général de l'OIEau, et Mme Judith Enaw, Secrétaire Générale de la CICOS (Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha).

La participation de l'OIEau portera sur 2 grandes priorités :

- Catalyser de nouveaux dialogues entre échelles différentes (villes, bassins, états, transfrontalier) et entre différents secteurs (eau, énergie, alimentation, santé, ...).
- Promouvoir l'éducation, la formation et le développement de capacités : les compétences techniques, les capacités professionnelles sont absolument nécessaires pour gérer correctement les installations, et tous les niveaux de responsabilité doivent être formés convenablement.

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - DG

21, Rue de Madrid - 75008 PARIS

Tél. : 01 44 90 88 60

dg@oieau.fr - www.oieau.org



Trimestriel - 4 numéros/an

Directeur de la Publication : Eric TARDIEU

Rédacteur : Didier DELAGE

Maquette : Frédéric RANSONNETTE



Office International de l'Eau

15, rue Edouard Chamberland

87065 Limoges cedex

Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-Mail : cnide@oieau.fr

www.oieau.org

Numéro Paritaire : AD 234

ISSN : 0012-9003 - 64^{ème} année

LES CATALOGUES 2019 DE FORMATION DU CNFME

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) de l'OIEau propose aux professionnels de l'eau son nouveau catalogue "Métiers de l'Eau 2019" de formation continue, regroupant 344 modules de formation, dont 14 nouveautés, répartis en 489 sessions tout au long de l'année.



Cette offre de formation couvre une grande partie du petit et du grand cycle de l'eau, ainsi qu'un certain nombre de fonctions et utilités connexes. Depuis plus de 40 ans, cette offre de formation n'a cessé d'évoluer, proposant en permanence des nouveautés.

Le Catalogue des Formations aux Métiers de l'Eau 2019 est consultable en ligne et téléchargeable à l'adresse suivante :

www.oieau.org/cnfme/catalogues/EAU-2019



En parallèle, le CNFME propose également son catalogue "Déchet & Economie Circulaire" à destination des professionnels de la gestion et du traitement des déchets et de l'environnement. Il offre une large palette de formations sur le traitement et de la valorisation des déchets urbains, et aborde aussi l'hygiène et la sécurité, l'environnement et le développement durable.

Le Catalogue des Formations "Déchets & Economie Circulaire" 2019 est consultable en ligne et téléchargeable à l'adresse suivante :

www.oieau.org/cnfme/catalogues/EC-2019

PROCHAINE "JOURNÉE DE L'OIEAU" 2019

LE JEUDI 14 MARS 2019 :

Dispositifs agréés en Assainissement Non Collectif (ANC) : enjeux de l'exploitation et modalités de contrôle

Au programme :

- Contextes réglementaire et technique liés aux dispositifs agréés
- Résultats de l'étude in-situ des installations ANC
- Gestion des boues
- Rôle du SPANC
- Exemple de fin de vie des matériaux
- Charte interdépartementale pour un ANC de qualité

Retrouvez le détail des "Journées de l'OIEau" sur :
www.oieau.fr/cnfme

Inscription : inscription@oieau.fr

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges cedex

Tél. : 05 55 11 47 70

stages@oieau.fr - www.oieau.org

